

Pièce jointe n°4

Le Ministre de l'Environnement

N/Réf : CPE/9403848

Paris, le 19 JAN 1995

Monsieur le Député,

Par lettre du 31 août 1994, vous avez bien voulu appeler mon attention sur le projet d'implantation d'un incinérateur, élaboré par la ville de Marseille.

Après instruction de votre correspondance par mes services, je suis en mesure de vous apporter les précisions suivantes.

La composition de la commission chargée d'assister le préfet des Bouches du Rhône dans l'élaboration du plan départemental des déchets ménagers et assimilés a été fixée par arrêtés du 2 septembre 1993 et du 27 avril 1994, le secrétariat de cette commission étant assuré par la Direction départementale de l'équipement. Plusieurs groupes de travail ont été constitués. En outre, des études sont en cours.

La phase de diagnostic, servant à bien connaître la situation de départ, vient d'être achevée.

La ville de Marseille, qui stocke actuellement ses déchets ménagers en décharge, projette de mettre en place deux installations de traitement thermique des résidus urbains.

Ces projets ont été présentés par la ville de Marseille à la commission du plan, au cours d'une réunion qui s'est tenue en septembre 1994. Il est, bien entendu, indispensable avant de les approuver de prendre en considération l'état des réflexions en cours au sein du schéma départemental.

Restant disponible pour toute information complémentaire que vous jugeriez utile, je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs. *à l'avenir*

M. Barnier
Michel BARNIER

Monsieur Jean TARDITO
Député des Bouches du Rhône
Maire d'Aubagne
Président de la Communauté de Villes
Assemblée Nationale
126, rue de l'Université
75355 PARIS